

Le dix-huit avril deux mille quatorze, convocation du conseil municipal adressée par écrit individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le trente avril deux mille quatorze.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 30 avril 2014 – 20 heures

A l'ordre du jour :

1. Election du secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la dernière séance
3. Budget primitif 2014
4. Commission communales des Impôts Directs
5. Elargissement du nombre des vice-présidents de la communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval
6. Questions diverses

Les membres composant le conseil municipal de LE TILLEUL se sont réunis en mairie, le dix avril deux mille quatorze à vingt heures sous la présidence de Monsieur Raphaël Lesueur, Maire.

Etaient présents : M. Laurent Langé, M. Philippe Paumier, Mme Sandrine Lethuillier adjoints, M. Jean-Jacques Baray, Mme Caroline Dubuc, M. Jacques Delaunay, Mme Sandrine Baudouin, Mme Elise Bolla-Duboc, Mme Elise Borel, Mme Sophie Goncalves, M. Stéphane Poret, Mme Edith Hanin.

M. Philippe Villamaux avait donné pouvoir à M. Raphaël Lesueur.

M. Sébastien Delahais avait donné procuration à M Laurent Langé.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Election du secrétaire de séance

Mme Sandrine Baudouin a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

Adoption du compte rendu de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2014 adressé à chacun des membres n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2014

Le budget primitif 2014, équilibré en dépenses et en recettes

Pour la section de fonctionnement 997 128,00 €

Pour la section d'investissement 501 700,00 €

Est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait part de l'analyse de la situation financière de la commune en 2013 effectuée par la Trésorerie de Criquetot-l'Esneval confirmant la bonne gestion communale.

Désignation des membres titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs

Vu l'article 1650 du code général des Impôts prévoyant l'institution dans chaque commune d'une commission communale des Impôts Directs

Vu l'article L.2121-32 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 28 mars 2014 relative à l'installation du conseil municipal,

Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur régional des Finances Publiques de Haute-Normandie, à l'établissement d'une liste de contribuables comptant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et les six membres suppléants constituant la commission communale des impôts directs.

Après délibération, le conseil municipal dresse la liste des personnes suivantes :

Membres titulaires :

MAGUET Gilles, BELLENGER Maurice, DELAHAIS Sébastien, LECANU Dominique, LOISEL Sylvie, LEVASSEUR Stéphane, CRESSANT Muriel, LETHUILLIER Jean-Pierre, HAUDRECHY Martial, CHARRON Patricia, DELAHAIS Mathieu (Etretat), FREBOURG Norbert (Beaurepaire)

Membres suppléants :

DELAHAIS Michel , CUVILLIEZ Bernadette, LE MAOUT Daniel, GONCALVES Georges , QUESNEL Betty, GIRARD Yann , LETHUILLIER François, LETHUILLIER Christiane , LECREUX Ludovic , GOUPIL Pascal, LETHUILLIER Olivier (Bénouville) , HANIN Eric (La Poterie Cap d'Antifer)

Elargissement du nombre des vice-présidents de la communauté de communes du canton

Monsieur le Maire expose que, lors du conseil communautaire du 18 avril dernier, il a été décidé d'augmenter le nombre de vice-présidents de quatre à huit. Les statuts de la communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval fixant le nombre de vice-présidents, il est nécessaire d'engager une modification statutaire pour accroître le nombre de vice-présidents.

Après délibération le conseil municipal décide de surseoir à la décision d'autoriser la modification des statuts dans l'attente d'informations complémentaires (conséquences financières sur le budget de la Comcom sur d'éventuelles indemnités attribuées, précisions sur leurs fonctions.) Un courrier sera adressé à Madame la Présidente de la Communauté de communes.

Informations diverses

Une délégation de signature pour l'état civil a été donnée à Madame Delphine Morisse adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

M. le Maire fait part des doléances d'un administré demeurant Rue du Parlement :

- Eclairage public au niveau des conteneurs de tris sélectifs
- Nettoyage des panneaux de rues et de signalisation
- Entretien des accotements de la route de La Guézanne et comblement des excavations de la voie
- Possibilité d'installer un panneau Stop entre l'hôtel et le restaurant
- Possibilité d'installer des panneaux d'agglomération supplémentaires en limite de communes afin de limiter la vitesse.
- Ces différentes suggestions seront examinées par les commissions concernées.

M. le Maire informe le conseil qu'une réunion de travail est prévue le 6 juin prochain en présence de M. Gauvain Alexandre architecte pour la présentation du P.L.U. aux nouveaux élus.

Questions diverses

M. Baray se fait l'interprète d'un administré de l'Allée de La Caillouterie qui souhaite la pose d'un caniveau à l'entrée de la voie. Il est décidé d'étudier cette requête en se rendant sur place.

Mme Hanin informe le conseil qu'elle vient de créer une association « P.D.P.P.S » (Protection des Droits du Patrimoine Privé et de la Santé) pour défendre les droits des propriétés privées bâties et non bâties. Une réunion d'échanges et d'informations aura lieu le vendredi 9 mai à 20 heures 30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal



